

LE SOUFFLE DU LARGE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA PAROISSE DU LITTORAL AGATHOIS

N° 401 Du Lundi 28 septembre au Dimanche 11 octobre 2020

ABONNEMENT

Eglisedagde34@orange.fr

SITE DE LA PAROISSE

www.eglisedagde.jimdo.com

MESSES DU DIMANCHE

27ème dimanche du Temps ordinaire

Samedi 3 octobre :

17h30 Sacré Cœur du Grau.

18h30 St Benoît du Cap.

Dimanche 4 octobre :

8h30 Notre Dame de l'Agenouillade.

9h30 St Benoît du Cap d'Agde

9h45 Marseillan

11h00 Cathédrale d'Agde

11h15 Vias.

28ème dimanche du Temps ordinaire

Samedi 10 octobre :

17h30 Sacré Cœur du Grau.

18h30 St Benoît du Cap.

Dimanche 11 octobre :

8h30 Notre Dame de l'Agenouillade.

9h30 St Benoît du Cap d'Agde

9h45 Marseillan

11h00 Cathédrale d'Agde

11h15 Vias.

MESSES EN SEMAINE

Mardi 29 septembre : Fête des Sts archanges, Michel, Gabriel et Raphaël

18h30 Notre Dame de l'Agenouillade

Mercredi 30 septembre : St Jérôme

9h00 St Benoît du Cap.

Jeudi 1er octobre : Ste Thérèse de l'Enfant Jésus

9h30 St Sever d'Agde

Vendredi 2 octobre : Sts Anges gardiens

Messe du groupe de prière Padre Pio

17h30 Cathédrale d'Agde suivie de

l'Adoration du Saint Sacrement et confessions

Mardi 6 Octobre : Ouverture du mois du

Rosaire

18h Notre Dame de l'Agenouillade précédée

du chapelet à 17h30

Mercredi 7 Octobre :

9h30 St Benoît du Cap.

Jeudi 8 Octobre :

9h30 St Sever d'Agde

Vendredi 9 Octobre :

17h30 Cathédrale d'Agde suivie de

l'Adoration du Saint Sacrement et confessions

Du lundi au dimanche

Messe à la chapelle Baldy à 8h30

L'Église catholique réaffirme sa position sur l'euthanasie qu'elle qualifie de « crime contre la vie humaine », dans une lettre intitulée le « Bon Samaritain » publiée ce 22 septembre, en voici quelques extraits.

« L'abus largement répandu des protocoles médicaux applicables aux situations de fin de vie, dans une perspective euthanasique est préoccupant lorsque ni les patients ni les familles ne sont consultés dans la décision extrême. C'est notamment le cas dans les pays où les lois sur la fin de vie laissent aujourd'hui une large place à l'ambiguïté quant à l'application du devoir de vigilance, ayant introduit la pratique de l'euthanasie. Pour ces raisons, l'Église considère qu'il est nécessaire de réaffirmer comme enseignement définitif que l'euthanasie est un crime contre la vie humaine parce que, par un tel acte, l'homme choisit de causer directement la mort d'un autre être humain innocent. »

« L'euthanasie est donc un acte intrinsèquement mauvais, quelles que soient l'occasion ou les circonstances. L'Église a déjà affirmé par le passé de manière concluante que **l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré et moralement inacceptable d'une personne humaine.** Cette doctrine est basée sur la loi naturelle et la Parole écrite de Dieu, est transmise par la Tradition de l'Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. Une telle pratique implique, selon les circonstances, la malveillance propre au suicide ou au meurtre". **« L'euthanasie est un acte meurtrier qu'aucune fin ne peut légitimer et qui ne tolère aucune forme de complicité ou de collaboration, active ou passive.** Ceux qui adoptent des lois sur l'euthanasie et le suicide assisté sont donc complices du grave péché que d'autres commettront. Ils sont également coupables de scandale car ces lois contribuent à déformer la conscience, même des fidèles. »

« La vie a la même dignité et la même valeur pour tous : le respect de la vie de l'autre est le même que celui que l'on doit à sa propre existence. Une personne qui choisit en toute liberté de s'ôter la vie rompt sa relation avec Dieu et avec les autres et se refuse à être un sujet moral. Le suicide assisté augmente la gravité de la situation, car il fait partager son désespoir à une autre personne. L'aide au suicide est une

collaboration induite à un acte illégal. De telles pratiques ne sont jamais une aide réelle pour la personne malade, mais une aide pour mourir ».

« Les lois qui légalisent l'euthanasie ou celles qui justifient le suicide et l'aide au suicide, au nom du faux droit de choisir une mort définie comme indûment digne uniquement parce qu'elle a été choisie, sont gravement injustes. Ces lois affectent le fondement de l'ordre juridique : le droit à la vie, qui soutient tout autre droit, y compris l'exercice de la liberté humaine. L'existence de ces lois nuit profondément aux relations humaines, à la justice et menace la confiance mutuelle entre les hommes ».

« Dans certains pays du monde, des dizaines de milliers de personnes sont déjà mortes d'euthanasie, beaucoup d'entre elles parce qu'elles se sont plaintes de souffrances psychologiques ou de dépression. La demande de décès est en fait, dans de nombreux cas, un symptôme de la maladie elle-même, aggravé par l'isolement et le découragement... **Au lieu de se complaire dans une fausse condescendance, le chrétien doit offrir au malade l'aide dont il a besoin pour sortir de son désespoir.** Le bonheur ultime est au Paradis. Ainsi, le chrétien ne s'attendra pas à ce que la vie physique continue alors que la mort est manifestement proche. Le chrétien aidera l'homme mourant à se libérer du désespoir et à mettre son espoir en Dieu. Le malade qui se sent entouré de la présence humaine et chrétienne aimante, surmonte toutes les formes de dépression et ne tombe pas dans l'angoisse de ceux qui, au contraire, se sentent seuls et abandonnés à leur destin de souffrance et de mort ».

« La médecine actuelle a les moyens de retarder artificiellement la mort, sans que le patient n'en retire un réel bénéfice dans certains cas. Dans l'imminence d'une mort inévitable, il est donc légitime, en science et en conscience, de prendre la décision de renoncer à des traitements qui ne feraient qu'entraîner une prolongation précaire et douloureuse de la vie, sans toutefois interrompre le traitement normal du malade dans de tels cas. L'alimentation et l'hydratation ne constituent pas une thérapie médicale au sens propre, car elles ne s'opposent pas aux causes d'un processus pathologique se déroulant dans le corps du patient, mais représentent une

guérison due au patient, une attention clinique et humaine primaire et inévitable ». « Les **soins palliatifs sont l'expression la plus authentique de l'action humaine et chrétienne d'assistance**, le symbole tangible d'un "être" compatissant aux côtés de ceux qui souffrent. L'expérience montre que l'application de soins palliatifs réduit considérablement le nombre de personnes réclamant une euthanasie. Les soins palliatifs doivent être répandus dans le monde entier et il est nécessaire de mettre en place des cours diplômants pour la formation spécialisée des travailleurs de la santé. La priorité est également accordée à la diffusion d'informations correctes et étendues sur l'efficacité de soins palliatifs authentiques pour un accompagnement digne de la personne jusqu'à la mort naturelle. Les établissements de soins de santé d'inspiration chrétienne doivent préparer des directives pour leurs travailleurs de la santé qui incluent une assistance psychologique, morale et spirituelle appropriée comme composante essentielle des soins palliatifs ».

« **L'individualisme est à la racine de ce qui constitue la maladie la plus latente de notre temps** : la solitude, qui, dans certains contextes normatifs, est même perçue comme le "droit à la solitude", à partir de l'autonomie de la personne et du "principe de permission-consensus" : une permission-consensus qui, compte tenu de certaines conditions de maladie ou d'infirmité, peut s'étendre au choix ou non de continuer à vivre. Le concept de bien est donc réduit à être le résultat d'un accord social. Il en résulte un appauvrissement des relations interpersonnelles, qui deviennent fragiles, dépourvues de charité surnaturelle ».

« Il est nécessaire que les États reconnaissent la fonction sociale première et fondamentale de la famille et son rôle irremplaçable, également dans ce domaine, en lui fournissant les ressources et les structures nécessaires pour la soutenir ».

« Il s'agit, d'avoir un regard contemplatif sur les malades, qui sache saisir dans sa propre existence et dans celle des autres un miracle unique et irremplaçable (...). C'est le regard de ceux qui ne prétendent pas prendre possession de la réalité de la vie, mais savent l'accueillir telle qu'elle est, avec leurs efforts et leurs souffrances, cherchant à reconnaître dans la maladie un sens à partir duquel ils se laissent interroger et "guider", avec la confiance de celui qui s'abandonne au Seigneur ».

« Il est nécessaire que les États reconnaissent l'objection de conscience dans le domaine médical et des soins de santé, conformément aux principes de la loi

morale naturelle, et surtout lorsque le service de la vie interpelle la conscience humaine au quotidien. Là où elle n'est pas reconnue, **on peut arriver à la situation de devoir désobéir à la loi, afin de ne pas ajouter de l'injustice à l'injustice, en conditionnant la conscience des gens**. Les travailleurs de la santé ne doivent pas hésiter à la demander en tant que droit propre et en tant que contribution spécifique au bien commun ».

PERMANENCE SECRETARIAT à St Benoît
 Le mercredi : 10h - 12h
 Le vendredi : 14 h - 16h
 Le samedi : 10h - 12h

BRADERIE A LA LIBRAIRIE ST BENOIT DU CAP
 Tous les livres à 50%

A la cathédrale,
 Samedi 3 octobre à 16 h 30

Chapelet du Rosaire pour la vie,




Samedi 10 Octobre
 DUCHER Anton

Dimanche Octobre
 CHAUSSERIE Romy



Après-midi Eglise verte Hérault

Le projet "Eglise verte" (www.egliseverte.org) est porté par la Fédération protestante de France, le Conseil d'Eglises chrétiennes en France, la conférence des Evêques de France et l'Assemblée des Evêques orthodoxes de France. Ce projet "s'adresse aux communautés chrétiennes qui veulent s'engager pour le soin de la Création: paroisses, Eglises locales et aussi oeuvres, mouvements, monastères et établissements chrétiens". Un groupe oecuménique a été constitué au sein de notre diocèse pour sensibiliser les Chrétiens et leur donner envie de s'engager, personnellement et en communauté, dans le changement des comportements et la sauvegarde de la Création. Ce groupe "Eglise verte Hérault" vous invite à Montpellier

Dimanche 4 octobre de 15h30 à 20h.

Programme: 15h30-17H Visite guidée du Jardin des Plantes (nombre de places limité, inscription sur ev34.fr). 17h: Accueil église Ste Thérèse, 42 avenue d'Assas à Montpellier, expo photos de Yann Arthus-Bertrand illustrant l'encyclique *Laudato si'*. 17h30-18h30: Conférence à trois voix sur le thème "La Création est-elle sacrée ? Comment en prendre soin aujourd'hui ? 19h: Présentation du label "Eglise verte". 19h10-20h: célébration oecuménique en présence de Mgr Guellec.

Contact Paroisse du Littoral Agathois: Nathalie PAVILLON 04-67-98-81-63.

Rentrée de l'Aumônerie Catholique des Jeunes

L'Aumônerie s'adresse à tous les jeunes de la 6ème à la Terminale, quel que soit leur lieu de scolarisation. Elle accompagne les jeunes sur leur chemin de Foi, prépare aux Sacrements (Baptême, Eucharistie, Confirmation), organise des rencontres régulières, des sorties (ciné, bowling,...) et la participation aux temps forts organisés par la Pastorale des jeunes diocésaine; elle offre la possibilité de participer activement à l'animation des messes une fois par mois à la Cathédrale d'Agde notamment grâce à son groupe de musiciens et chanteurs.

RDV dimanche 4 octobre à partir de 10h15 à la Maison Paroissiale d'Agde (préparation de la messe et répétition des chants). **11h: messe animée par les Jeunes. 12h15: rencontre des animateurs et inscriptions à la Maison paroissiale. 12h45: apéritif et repas avec les familles.** **Nous vous attendons nombreux!**

NB: Répétition des musiciens et chanteurs le lundi 28 septembre à 18h à la Maison Paroissiale d'Agde. Les nouveaux sont les bienvenus !

**Agde : 04 67 94 12 79 - Grau d'Agde : 04 67 94 14 33 - Cap d'Agde : 04 67 26 73 51
 Chapelle de Baldy : 04 67 76 68 16 - Marseillan : 04 67 21 66 54- Vias : 04 67 21 66 54**